

**Séance du 30 avril 2026**

Date de la convocation : ..... 24/04/2026

Date d'affichage convocation : ..... 24/04/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>27</b>	<b>5</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2026-04-72**

**Élection d'un représentant au sein  
de la Commission locale de Nîmes -  
SAFER Occitanie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à quatorze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

**Présents :** Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. EHRET Yves pour Mme ANDRÉ SCANAVINO Chantal - M. LAPISARDI Christian pour M. PÉLISSIER Laurent - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - M. PAPY David pour Mme PIMIENTO Corinne - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

**Secrétaire de séance :** M. BROUSSES Philippe.

M. Thierry FÉLINE, Président, expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue.

Les SAFER, Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural, sont des acteurs privilégiés du volet foncier des politiques publiques, qu'elles soient agricoles, d'aménagement du territoire ou de préservation de l'environnement.

La SAFER Occitanie est née de la fusion de la SAFER Gascogne Haut Languedoc, la SAFER Aveyron, lot, Tarn, Tarn et Garonne et de la SAFER Languedoc-Roussillon.

Elle a tenu son premier conseil d'administration électif le 30 mai 2017 à Sorèze dans le Tarn.

Au regard de la réglementation en la matière, un représentant titulaire élu de la Communauté de communes Terre de Camargue siège au sein de cette instance.

Dans le cadre du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient d'élire 1 représentant titulaire pour représenter la CCTC et siéger au sein de la Commission locale de Nîmes de la SAFER Occitanie.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de procéder, à main levée, à cette élection.

M. Cédric BONATO, Vice-président, présente sa candidature pour occuper ce siège.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner M. Cédric BONATO représentant titulaire pour siéger au sein de la Commission locale de Nîmes de la SAFER Occitanie ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,  
Philippe BROUSSES**



**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 04 mai 2026  
Le Président,  
Thierry FÉLINE**



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.